

H2air

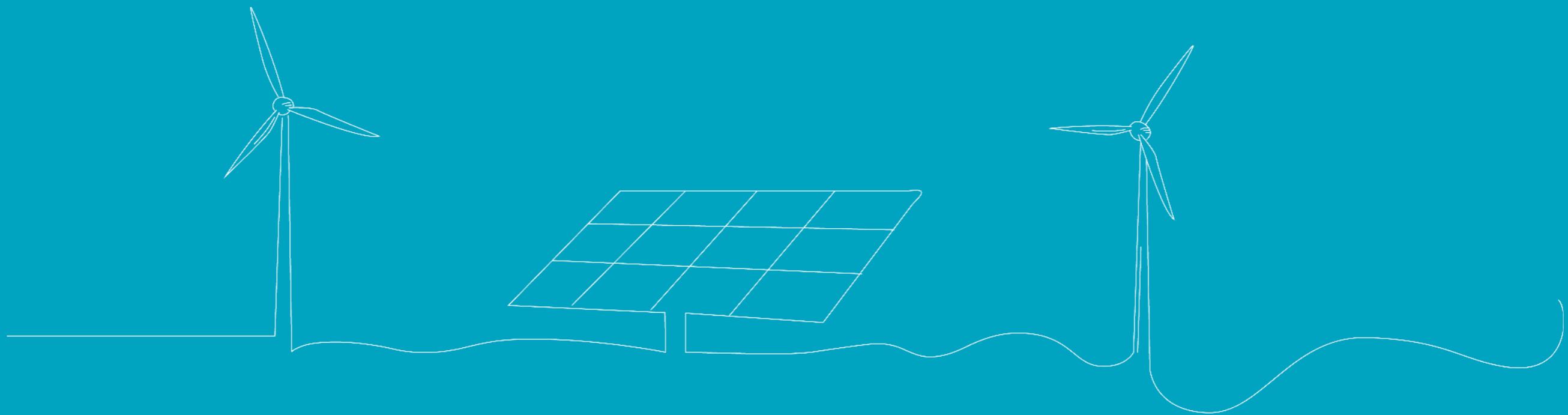
Producteur d'électricité renouvelable

Comité de projet

Commune de Fresnoy-lès-Roye - 05 juin 2025



Pourquoi cette invitation ?



Le Comité du projet (CP)

Un comité de projet, Kesako ?

Le comité de projet est une **instance réglementaire de concertation** (prévue par le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie) à réaliser avant le dépôt du projet auprès de l'administration (autorisation environnementale ou permis de construire).

- **Objectif** : concertation préalable avec les élus sur la faisabilité du projet, ainsi que de ses conditions d'intégration sur le territoire.

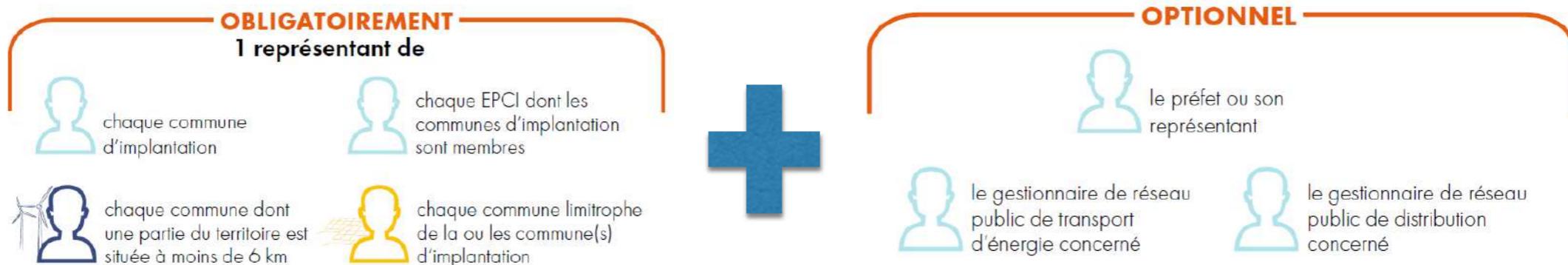
Quels sont les projets concernés ?

Les projets situés **en dehors des zones d'accélération**



Le Conseil municipal de Fresnoy-lès-Roye a identifié la zone du projet comme une ZAEnR ; toutefois aucune zone d'accélération n'a été définitivement validée au titre de l'article L. 141-5-3 du Code de l'énergie

Les invités :



Et après le CP ? Nous répondrons à toutes les questions et remarques soulevées lors de la réunion, puis transmettrons un compte-rendu du comité aux personnes invitées et le publierons sur le site internet du projet.

<https://projeteolien.com/eoliennes-des-frenes/>



Scannez-moi !

La concertation : au cœur de notre engagement



PERMANENCES D'INFORMATION SUR LE PROJET ÉOLIEN À FRESNOY-LÈS-ROYE

VENDREDI 2 FÉVRIER & SAMEDI 3 FÉVRIER 2024

DELIBERE

ARTICLE 1- Le Conseil Municipal décide de ne pas proposer d'observation sur le projet éolien qui lui a été présenté.

Les conseillers municipaux confirment que ni eux, ni leurs proches n'ont signé d'accords fonciers avec la société H2air sur des terrains leur appartenant ou exploités par eux à des fins agricoles.

8 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus à Fresnoy-les-Roye

Pour extrait certifié conforme



ça se passe
de chez



NB : La carte ci-dessus présente les espaces concernés par des études préalables, ce qui n'implique pas l'implantation d'éoliennes dans toute la zone

ACTUALITÉS

- > Lancement des études et installation d'un mât de mesures
- > Choix du nom du projet par le conseil municipal



LE MAIRE
FRESNOY-LÈS-ROYE



LE CONSEIL MUNICIPAL
POUR RÉALISER LES ÉTUDES
DU PROJET ÉOLIEN



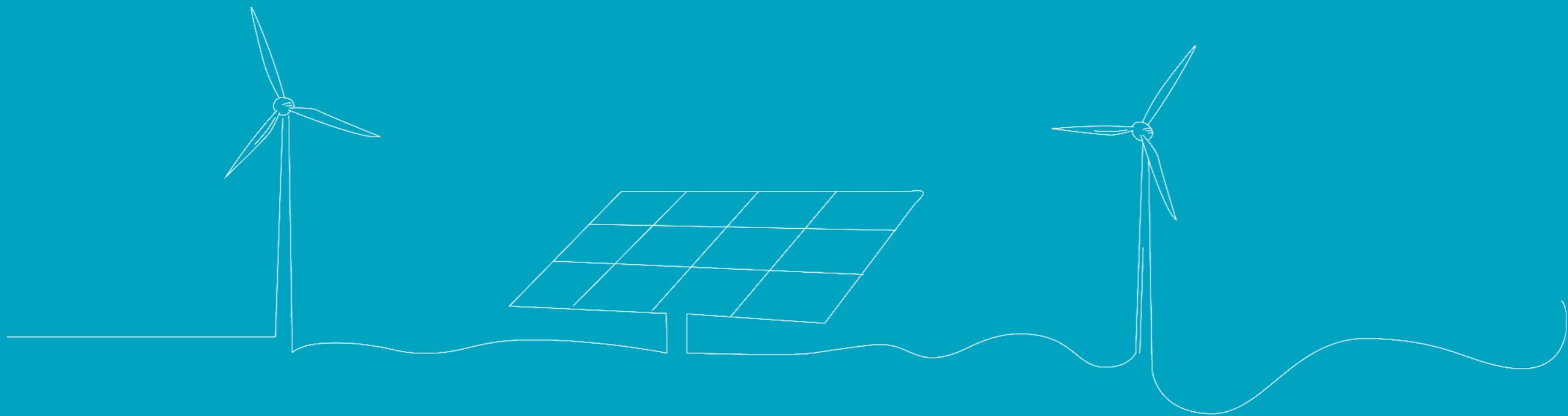
PERMANENCES D'INFORMATION
PRÉSENTATION DU PROJET AUX HABITANTS
DE FRESNOY-LÈS-ROYE

2024

vous êtes ici !



Qui sommes-nous ?





LES ENERGIES RENOUVELABLES PAR CONVICTION

- ✓ Une PME indépendante française
- ✓ Fondée par un entrepreneur engagé
- ✓ Une entreprise citoyenne
- ✓ Des projets locaux
- ✓ Une forte présence territoriale
- ✓ 165 collaborateurs expérimentés



Roy MAHFOUZ
Président-fondateur de H2air



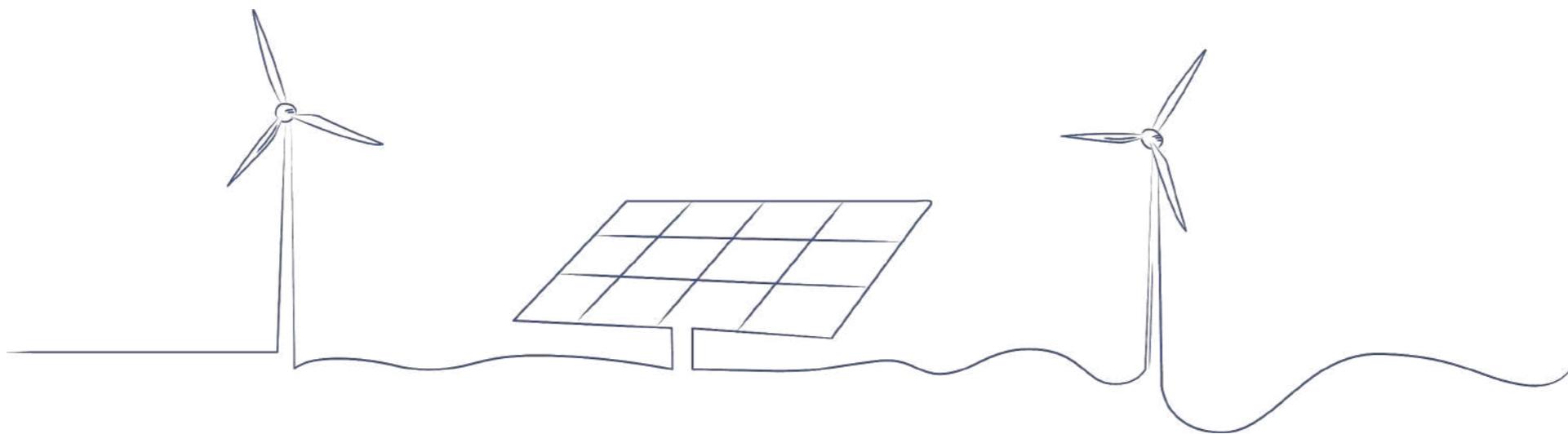
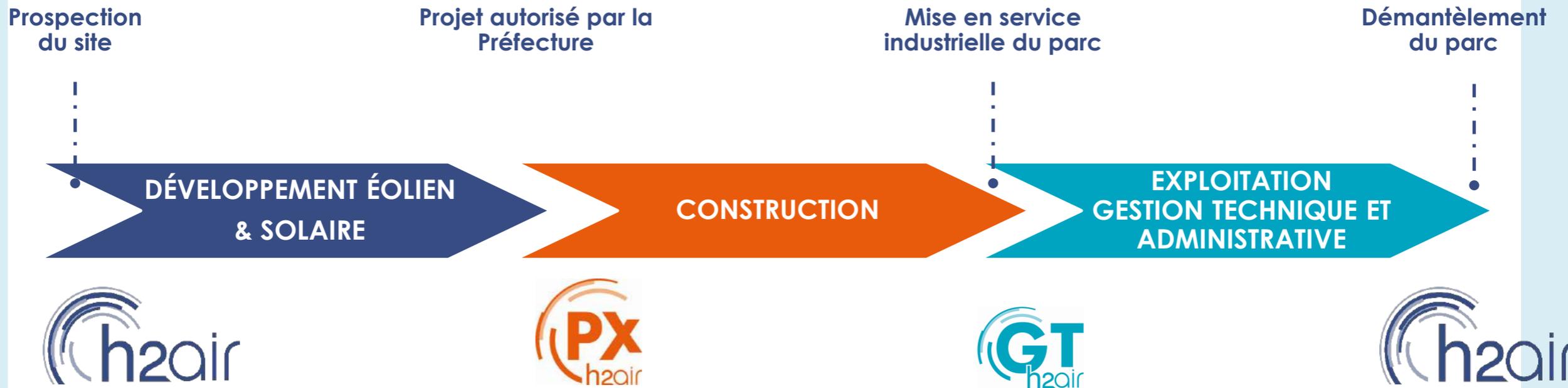


Nos activités

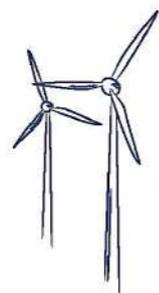


H2air, acteur intégré

H2air et ses deux filiales H2air PX et H2air GT sont présents sur toutes les étapes des projets, du **développement** à la **gestion opérationnelle** en passant par la **construction**. **Notre force** : la **synergie** de nos différentes compétences pour une conduite **optimisée** des projets.



Nos réalisations



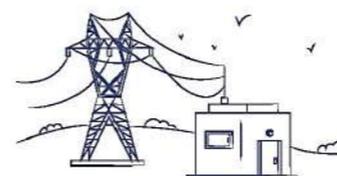
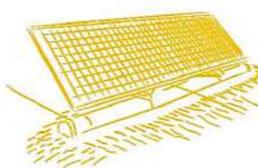
2,5 GW d'ÉOLIEN
en France

500 MW en exploitation
en France



1,5 GW de SOLAIRE
en France

au sol agrivoltaïque
flottant



4 POSTES de RACCORDEMENT STOCKAGE

Solutions hybrides
sur poste de raccordement

Solutions hybrides
photovoltaïques



500 MW de PROJETS
à l'international
éolien photovoltaïque



200 MW en CONSTRUCTION

1 GW

en développement

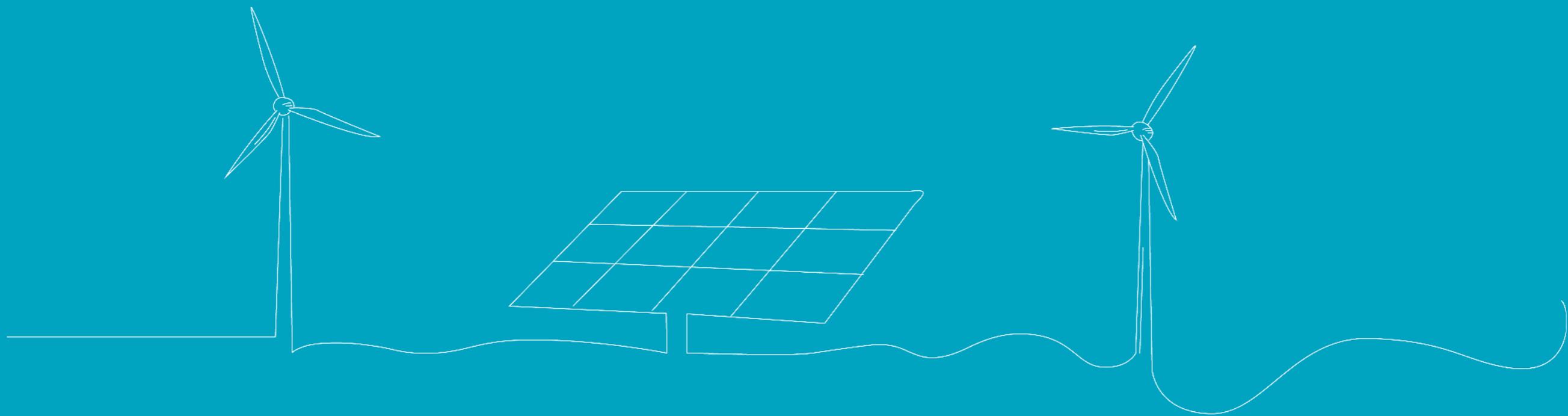
à l'international

Le saviez-vous ?

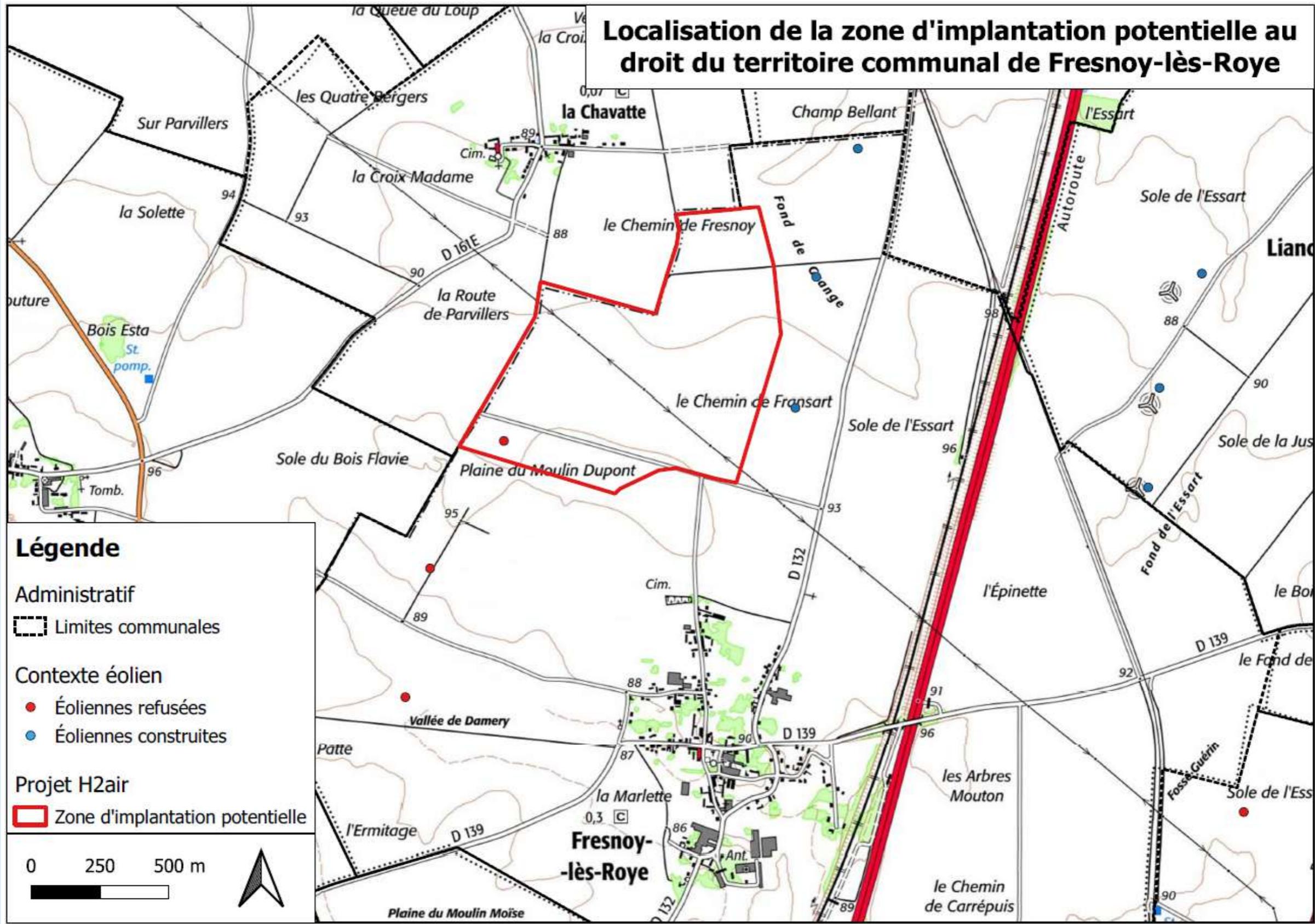




Présentation du projet



Localisation de la zone d'implantation potentielle au droit du territoire communal de Fresnoy-lès-Roye

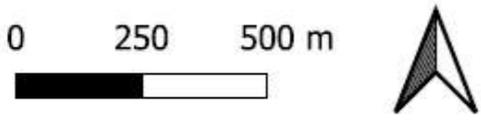


Légende

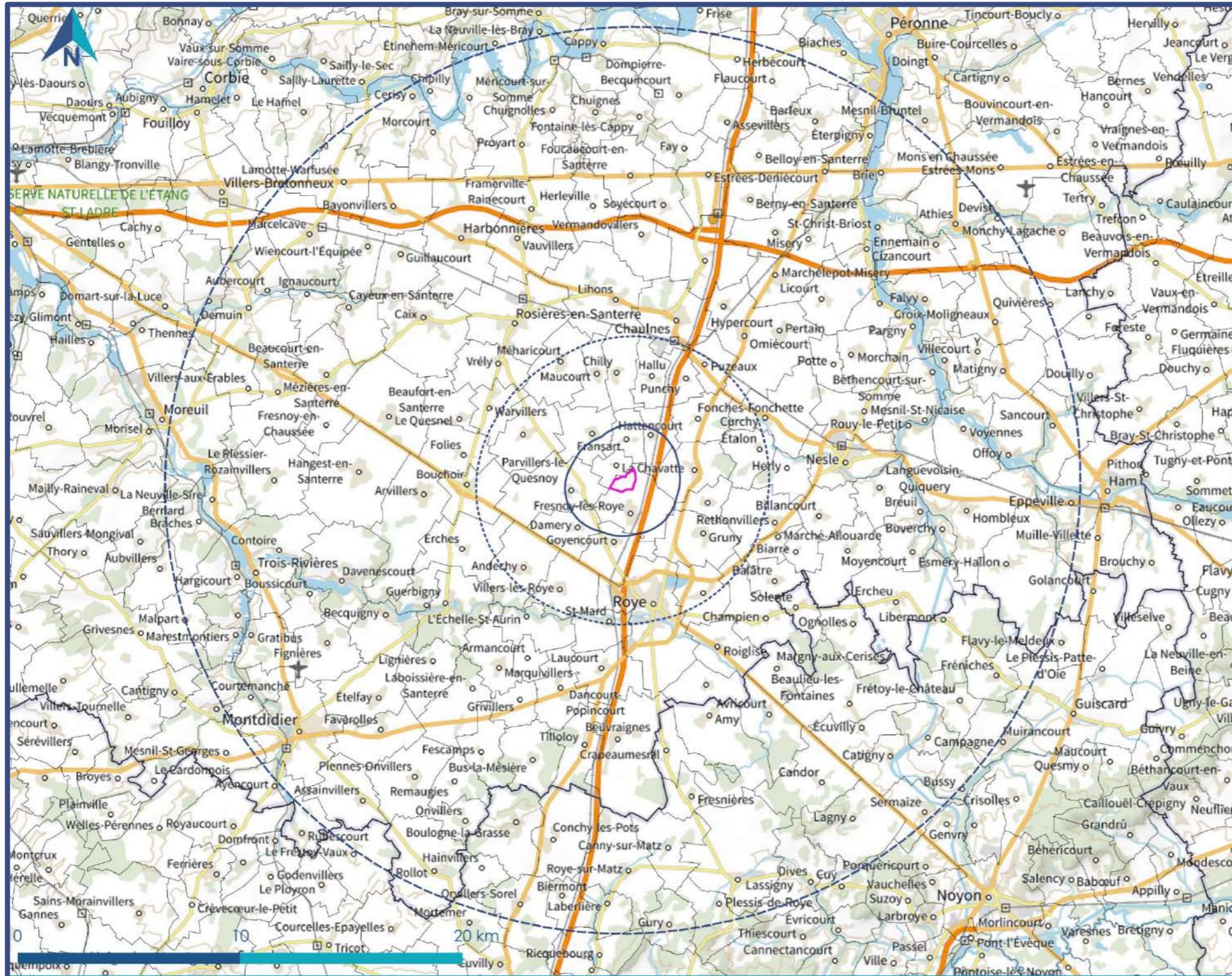
Administratif
 [---] Limites communales

Contexte éolien
 ● Éoliennes refusées
 ● Éoliennes construites

Projet H2air
 [Red Outline] Zone d'implantation potentielle



Les aires d'étude du projet



29 rue des Trois Cailloux
80000 Amiens

Tél : 0322800164

Localisation de la zone d'implantation potentielle



Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Limites administratives :

Département

Commune

Aires d'étude :

Immédiate (2 km)

Rapprochée (6 km)

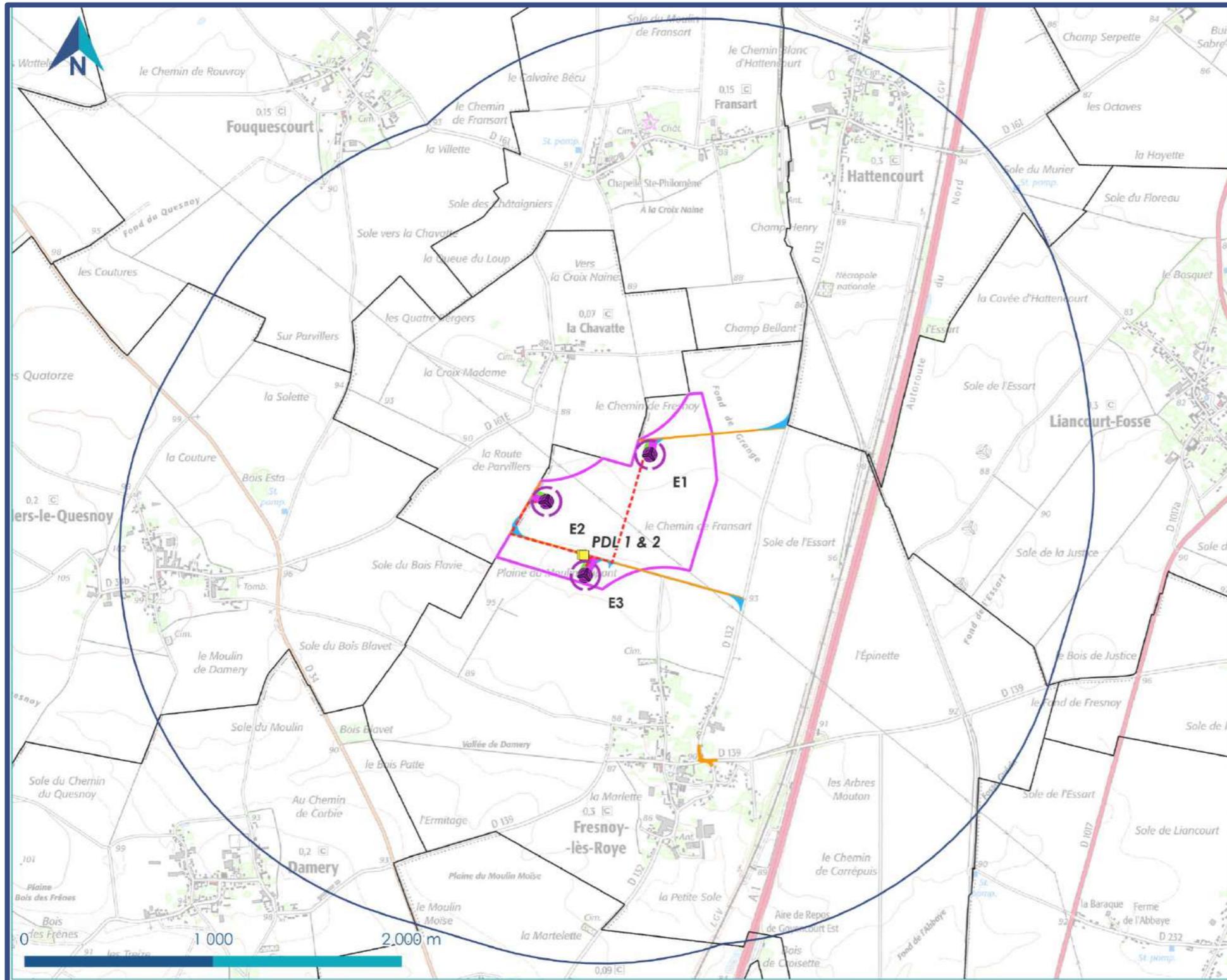
Eloignée (20 km)



21/05/2024

Source: PLAN IGN V2

Les Éoliennes des Frênes



29 rue des Trois Cailloux
80000 Amiens

Tél : 0322800164

Accès et
aménagement
- Variante C -



Légende

Projet "Eoliennes des Frênes" :

- Eolienne
- Poste de livraison
- Aire de survol de l'éolienne
- Aire de stockage temporaire
- Chemin à renforcer
- Pan coupé et accès temporaire
- Plateforme à créer
- Réseau électrique interne
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate
- Limite communale

03/01/2025

Source: H2air, IGN



29 rue des Trois Cailloux
80000 Amiens

Tél : 0322800164

Accès et
aménagements
autour des
éoliennes 

Légende

Projet "Eoliennes des Frênes" :

-  Eolienne
-  Poste de livraison
-  Aire de survol de l'éolienne
-  Plateforme à créer
-  Chemin à renforcer
-  Virage prévisionnel

Limites administratives :

-  Commune



02/01/2025

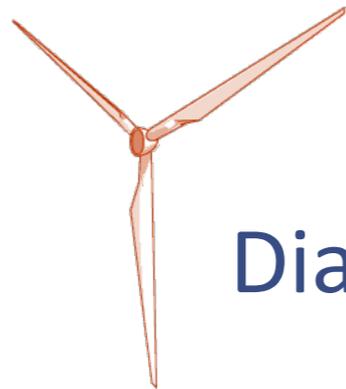
Source: H2air, IGN

Caractéristiques des éoliennes des Frênes

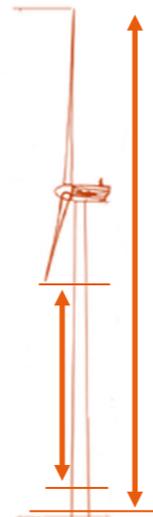


3 éoliennes de 5,9 MW

40 350 MWh/an → alimentation de 12 600 foyers / an



Diamètre des rotors : 150 mètres



Garde au sol : 30,2 mètres

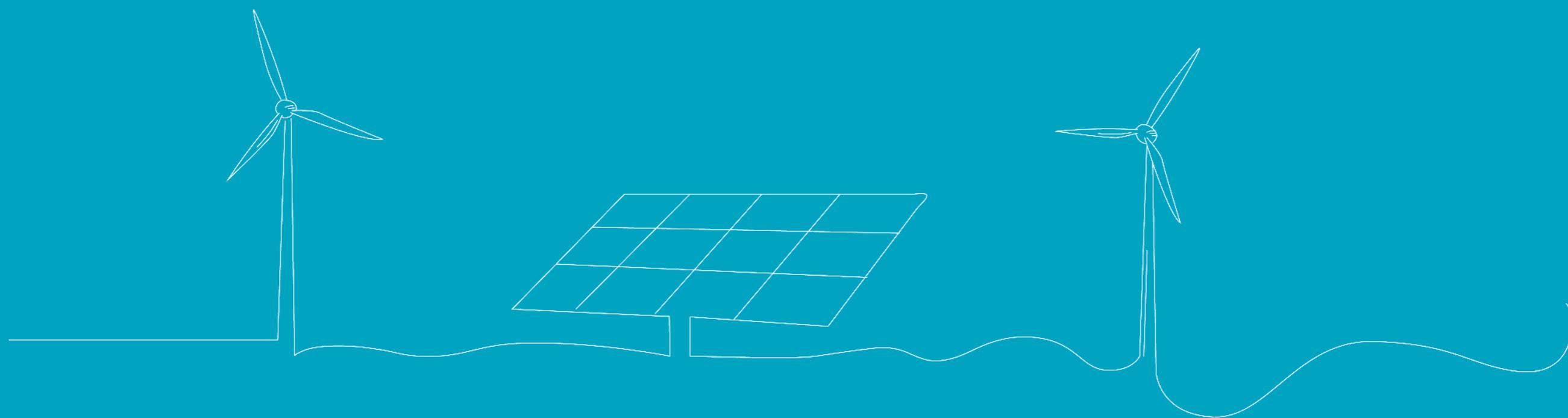
Hauteur totale : 180 mètres



Coût prévisionnel pour la construction du parc : 22 755 000 €



Cadre réglementaire & *Résultats des études*



Un projet respectueux de l'environnement

Notre équipe veille à identifier tous les impacts environnementaux et à les atténuer.

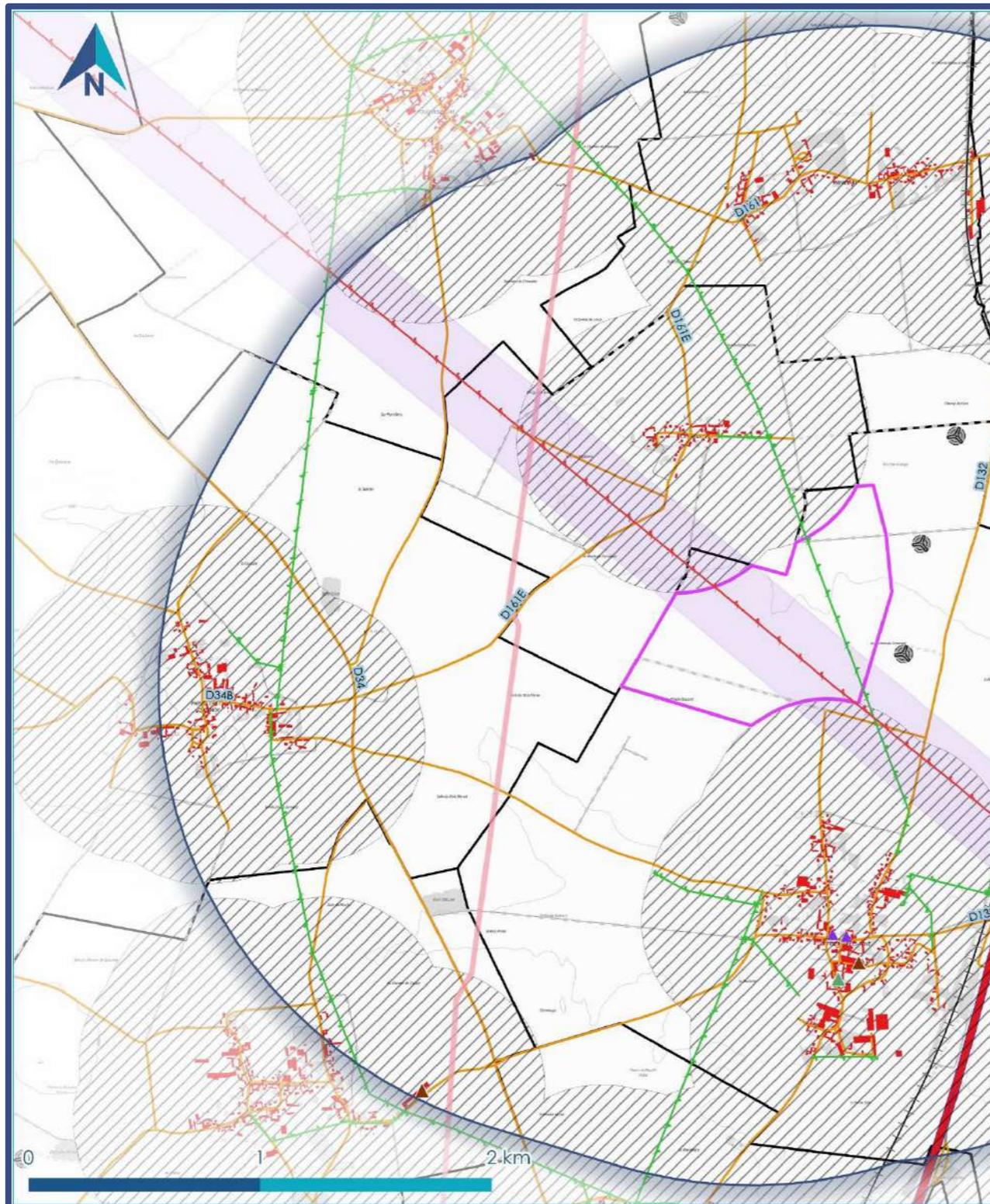
Les éoliennes sont des **ICPE**. À ce titre, elles sont soumises à **autorisation environnementale**.

Dans ce cadre, plusieurs études sont réalisées, notamment :

- Étude d'impact sur l'environnement ;
- Étude paysagère ;
- Étude sur la biodiversité ;
- Étude acoustique ;
- Étude de dangers.



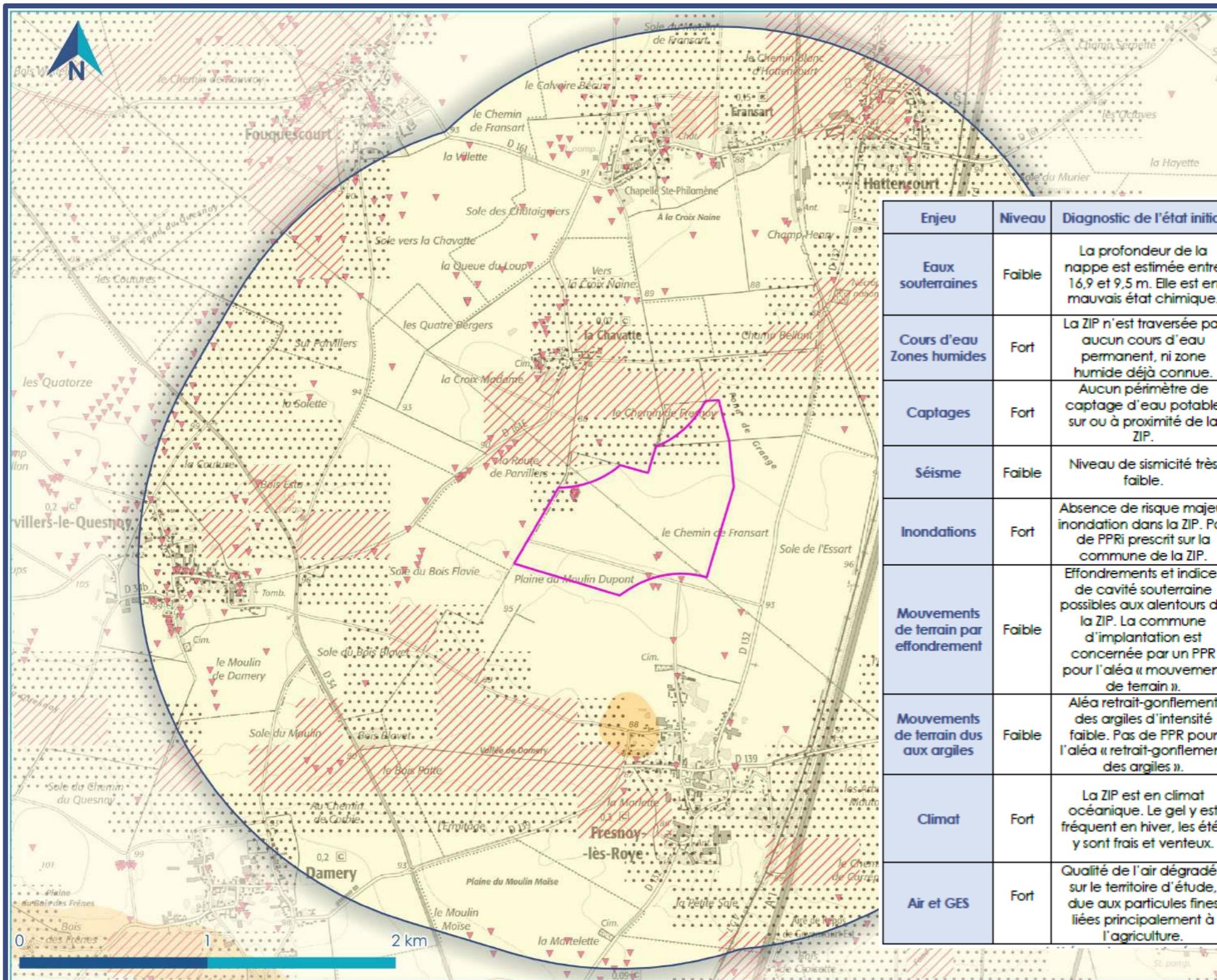
Enjeux environnementaux (humains)



Enjeu	Niveau	Diagnostic de l'état initial	Sensibilité	Recommandation éventuelle
Habitat	Faible	Cadre de vie rural avec un habitat regroupé en villages.	Conforme à la réglementation	Eloignement minimal de 500 m des habitations et zones destinées à l'habitat.
Activité économique	Faible	L'agriculture est la seule activité de la ZIP et l'activité principale de l'AEI.	Faible	Limiter les nouvelles emprises sur les sols agricoles.
Route	Fort	Des routes départementales et une autoroute dans l'AEI. Aucune route dans la ZIP.	Faible	
Autre infrastructure	Modéré	Aucune voie ferrée ni canalisation de gaz sur ou autour de la ZIP. une ligne à haute tension (HTA) et une ligne électrique locale (BT) sur la ZIP.	Modéré	La ligne électrique présente sur la ZIP sera enterrée.
ICPE	Fort	Aucune ICPE sur la ZIP.	Négligeable	
Site et sol pollués	Faible	Aucun site ou sol pollué sur la ZIP.	Nul	
Document d'urbanisme	Fort	La commune d'implantation est soumise au RNU, et le projet est en zone NC.	Nul	Veiller à garantir la meilleure intégration possible du parc dans son environnement, tout en assurant une continuité harmonieuse des motifs urbain, paysager et éolien.
Captage	Fort	Aucun périmètre de captage d'eau potable sur ou à proximité de la ZIP.	Négligeable	Toutes les précautions seront prises lors des phases de chantier et d'exploitation afin de prévenir les risques de pollution des eaux souterraines.
Aéronautique	Fort	Aucune servitude militaire et civile ni radar à moins de 15 km de la ZIP. Espace aérien TMA LILLE 11 non limitant pour la hauteur des éoliennes.	Fort	Le projet s'inscrit en dehors de toute servitude aéronautique rédhibitoire. Il conviendra de respecter les avis émis par la DIRCAM et la DGAC.
Faisceau hertzien	Fort	Un faisceau hertzien présent sur la ZIP.	Fort	Respect d'une distance de d'éloignement (19,53 m).
Acoustique	Fort	Les principales sources sonores sont ainsi liées à l'activité agricole en période diurne.	Faible	En cas de dépassement des seuils réglementaires liés aux émergences sonores, un système de bridage acoustique sera mis en place.

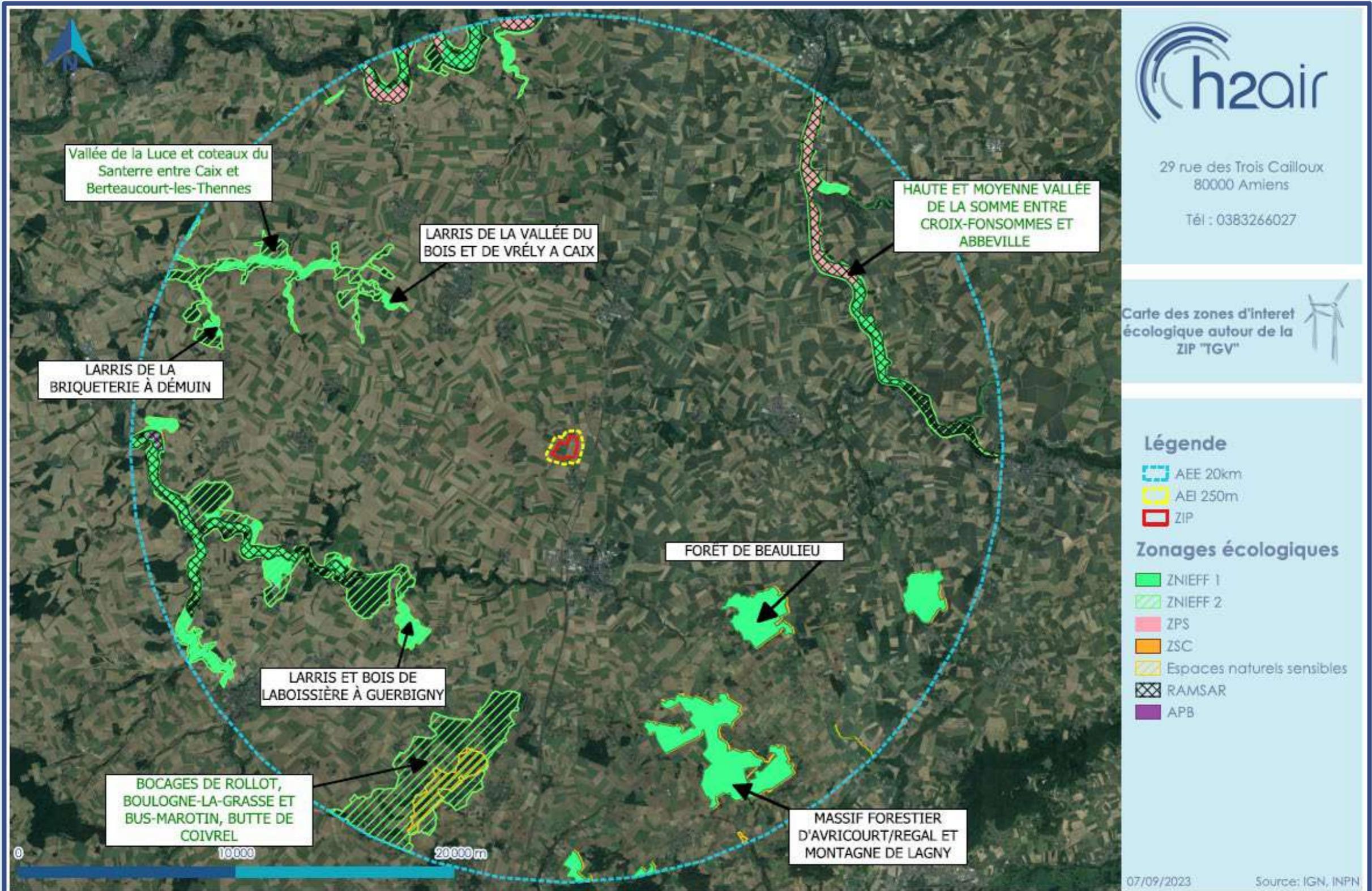


Enjeux environnementaux (physiques)



Enjeu	Niveau	Diagnostic de l'état initial	Sensibilité	Recommandation éventuelle
Eaux souterraines	Faible	La profondeur de la nappe est estimée entre 16,9 et 9,5 m. Elle est en mauvais état chimique.	Faible	Précautions à prendre en phases de chantier et d'exploitation pour éviter les risques de pollution.
Cours d'eau Zones humides	Fort	La ZIP n'est traversée par aucun cours d'eau permanent, ni zone humide déjà connue.	Nul	
Captages	Fort	Aucun périmètre de captage d'eau potable sur ou à proximité de la ZIP.	Négligeable	
Séisme	Faible	Niveau de sismicité très faible.	Négligeable	La construction d'éoliennes intègre ce niveau de risque.
Inondations	Fort	Absence de risque majeur inondation dans la ZIP. Pas de PPRi prescrit sur la commune de la ZIP.	Négligeable	
Mouvements de terrain par effondrement	Faible	Effondrements et indices de cavité souterraine possibles aux alentours de la ZIP. La commune d'implantation est concernée par un PPR pour l'aléa « mouvement de terrain ».	Modéré	Dimensionnement des fondations selon l'étude géotechnique.
Mouvements de terrain dus aux argiles	Faible	Aléa retrait-gonflement des argiles d'intensité faible. Pas de PPR pour l'aléa « retrait-gonflement des argiles ».	Négligeable	
Climat	Fort	La ZIP est en climat océanique. Le gel y est fréquent en hiver, les étés y sont frais et venteux.	Positif	Optimiser la production énergétique du parc.
Air et GES	Fort	Qualité de l'air dégradée sur le territoire d'étude, due aux particules fines liées principalement à l'agriculture.	Positif	

Enjeux environnementaux (écologiques)



- o La ZIP est située loin des zonages naturels, le plus proche étant une ZNIEFF de type I située à 9.5 km
- o Les habitats de la ZIP sont très défavorables aux amphibiens, à la flore, et aux chiroptères
- o ZIP située sur un axe local de migration des larridés, des limicoles

Biodiversité – Avifaune



Carte 18 - Localisation des territoires de reproduction identifiés au sein de l'AEI

LEGENDE

Aires d'études :

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate (500m)

Comportements :

- Stationnement
- Vol

Territoire de reproduction possible :

- Bruant des roseaux
- Coucou gris
- Faucon crécerelle
- Linotte mélodieuse
- Verdier d'Europe

Territoire de reproduction probable :

- Bergeronnette printanière
- Bruant proyer
- Caille des blés
- Perdrix grise

Réalisation : Envöl Environnement 2023 - Source : IGN

ENVOL
ENVIRONNEMENT

Territoires de reproduction de l'avifaune à enjeux (ENVOL)

Hiver : Diversité modérée (35 sp) ; 2 espèces d'enjeux modérés : Pluvier doré en vol et Vanneau huppé (stationnements hors ZIP) ;

Migrations :

- Printemps : Diversité modérée (48 sp.) ;

Flux migratoires très faibles et diffus ; 2 sp. enjeux modérés : Busard-Saint-Martin (VU) et Busard cendré (EN)

Nidification

- Diversité modérée (45sp.)
- 2 espèces **d'enjeux forts (EN)** : le **Bruant des roseaux** (nicheur possible dans un champs de Colza) et le **Busard cendré (H2)**;
- Nidification d'oiseaux menacés d'enjeux modérés au sein des cultures de la ZIP (Perdrix grise, Caille des blés, Bruant proyer, Alouette des champs, Bergeronnette printanière)
- Forte diversité de rapaces (enjeux modérés)

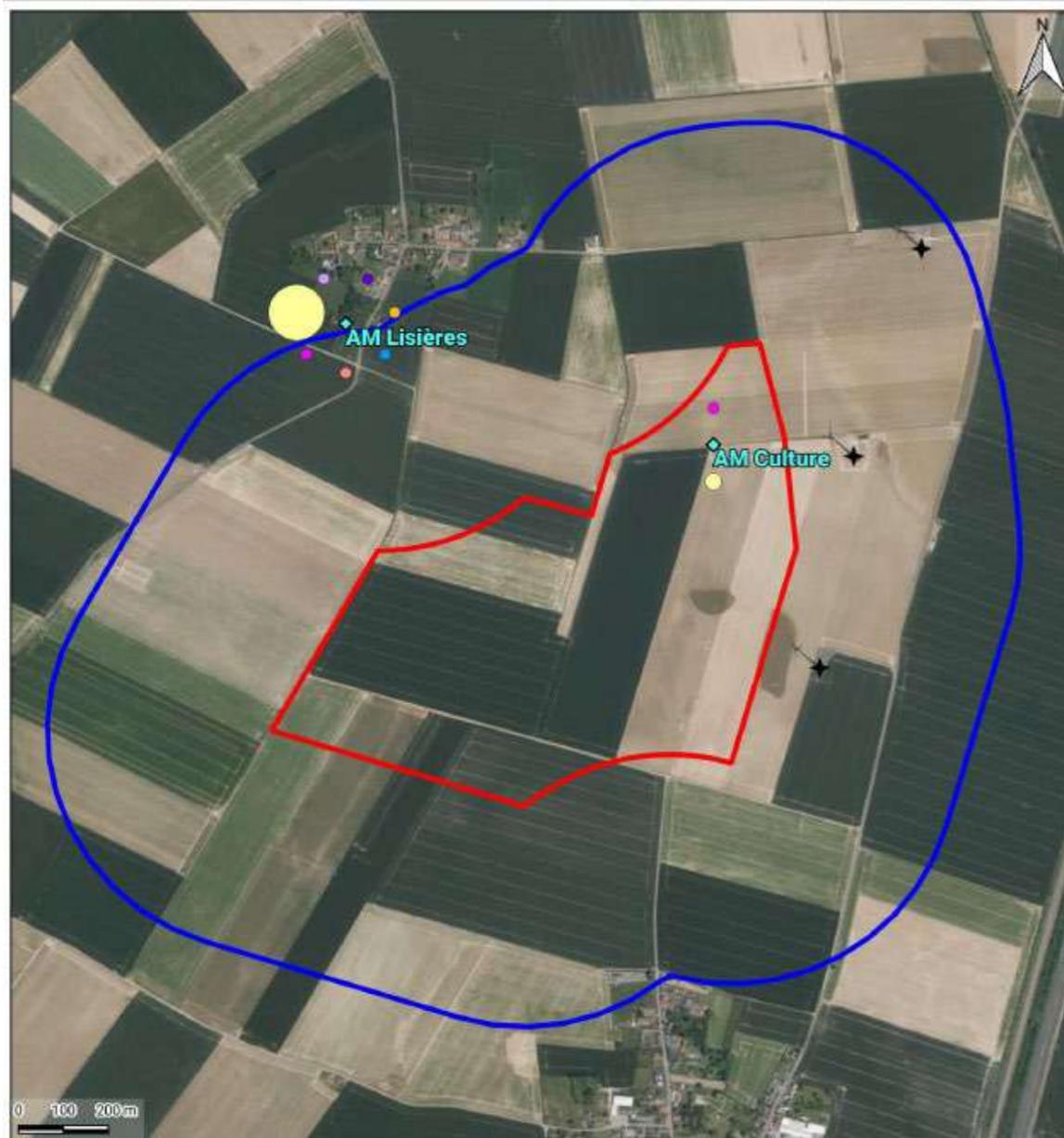


Bruant des roseaux (INPN)



Faucon émerillon (INPN)

Biodiversité – Chiroptères



Carte 22 - Résultats de l'activité chiroptérologique en période des transits printaniers – Expertise d'écoute passive au sol

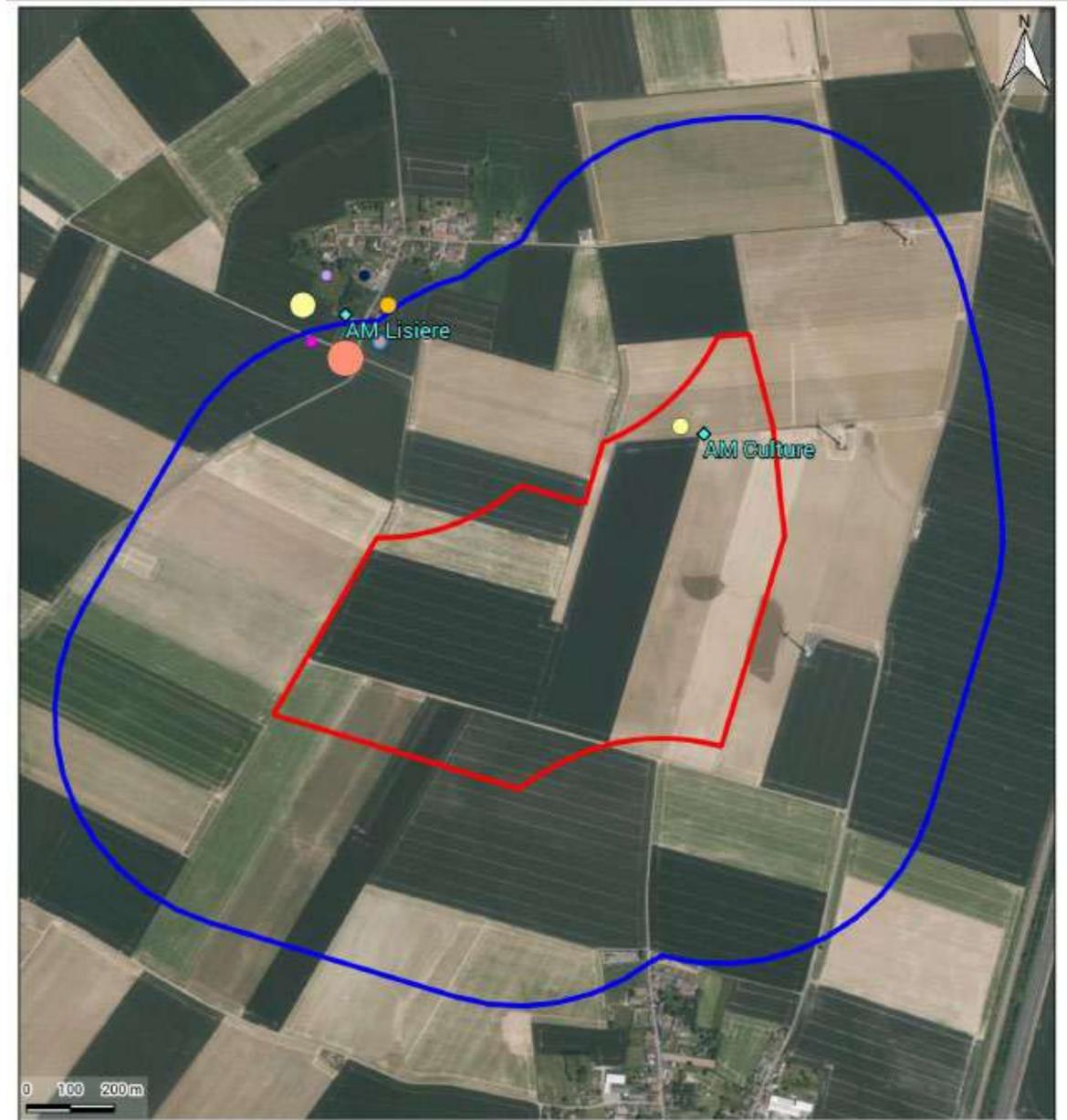
LEGENDE

Aires d'étude :	Espèces :	Activités chiroptérologiques (Contacts/heure corrigés)
 Zone d'implantation potentielle	● Murin à moustaches	 0 - 5 Très faible
 Aire d'étude immédiate (500m)	● Murin de Daubenton	 5 - 20 Faible
 Aire d'étude rapprochée (2km)	● Murin de Natterer	 40 - 720 Fort
	● Noctule commune	
	● Noctule de Leisler	
	● Pipistrelle commune	
	● Pipistrelle de Nathusius	

Réalisation : Envöl Environnement 2024 - Source : Ortho20cm

ENVOL
ENVIRONNEMENT

Résultats de l'activité chiroptérologique en période de transit printanier – Expertise d'écoute passive au sol : ENVOL



Carte 24 - Résultats de l'activité chiroptérologique en période des mise bas – Expertise d'écoute passive au sol

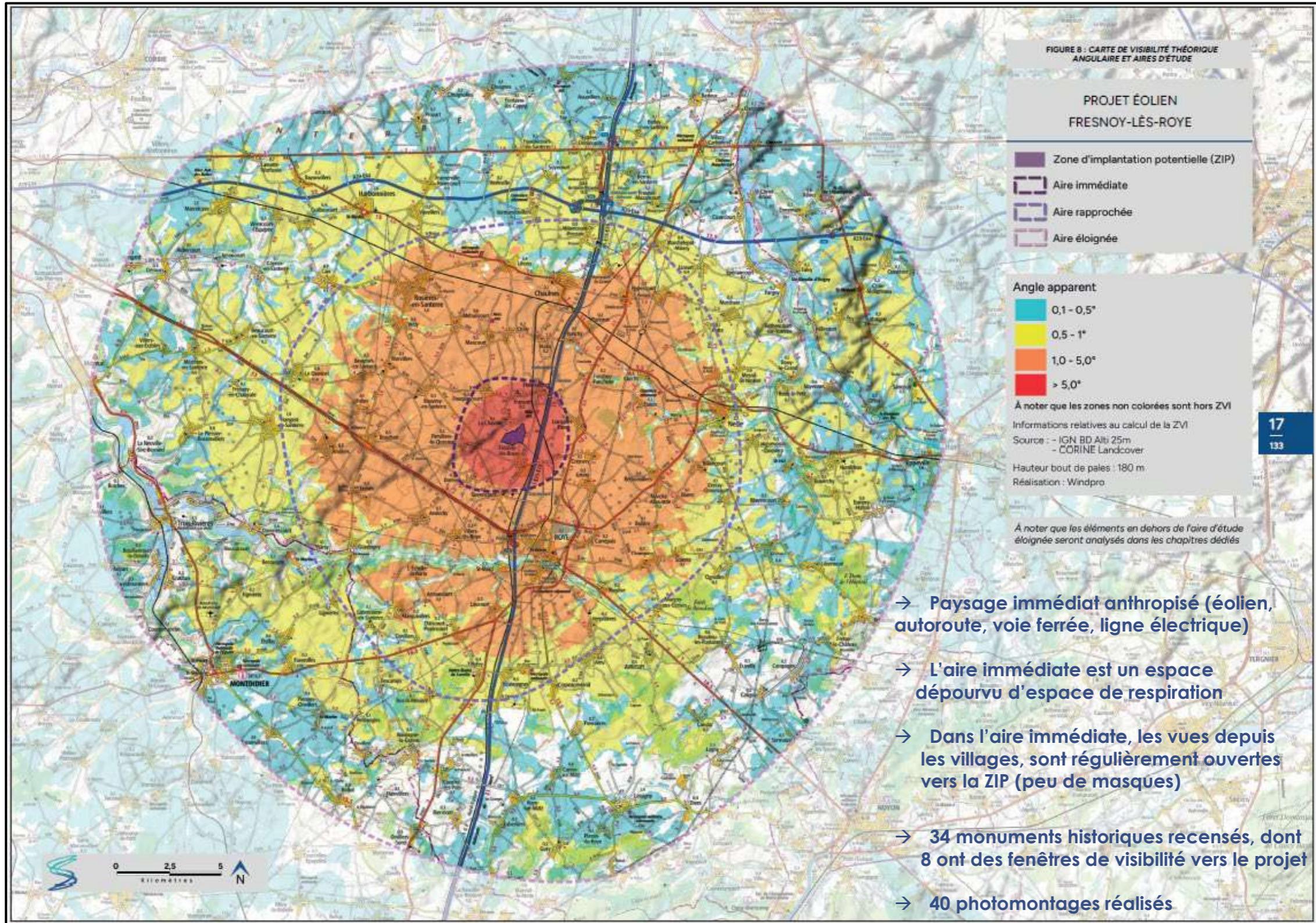
LEGENDE

Aires d'étude :	Espèces :	Activités chiroptérologiques (Contacts/heure corrigés) :
 Zone d'implantation potentielle	● Murin à moustaches	 0 - 1 Très faible
 Aire d'étude immédiate (500m)	● Murin à moustaches/Murin de Daubenton	 1 - 10 Faible
Protocole d'étude :	● Murin de Natterer	 10 - 30 Modéré
◆ Audiomoths (Protocole "Habitats")	● Murin sp.	 30 - 120 Fort
	● Noctule de Leisler	
	● Pipistrelle commune	
	● Pipistrelle de Nathusius	

Réalisation : Envöl Environnement 2024 - Source : Ortho20cm

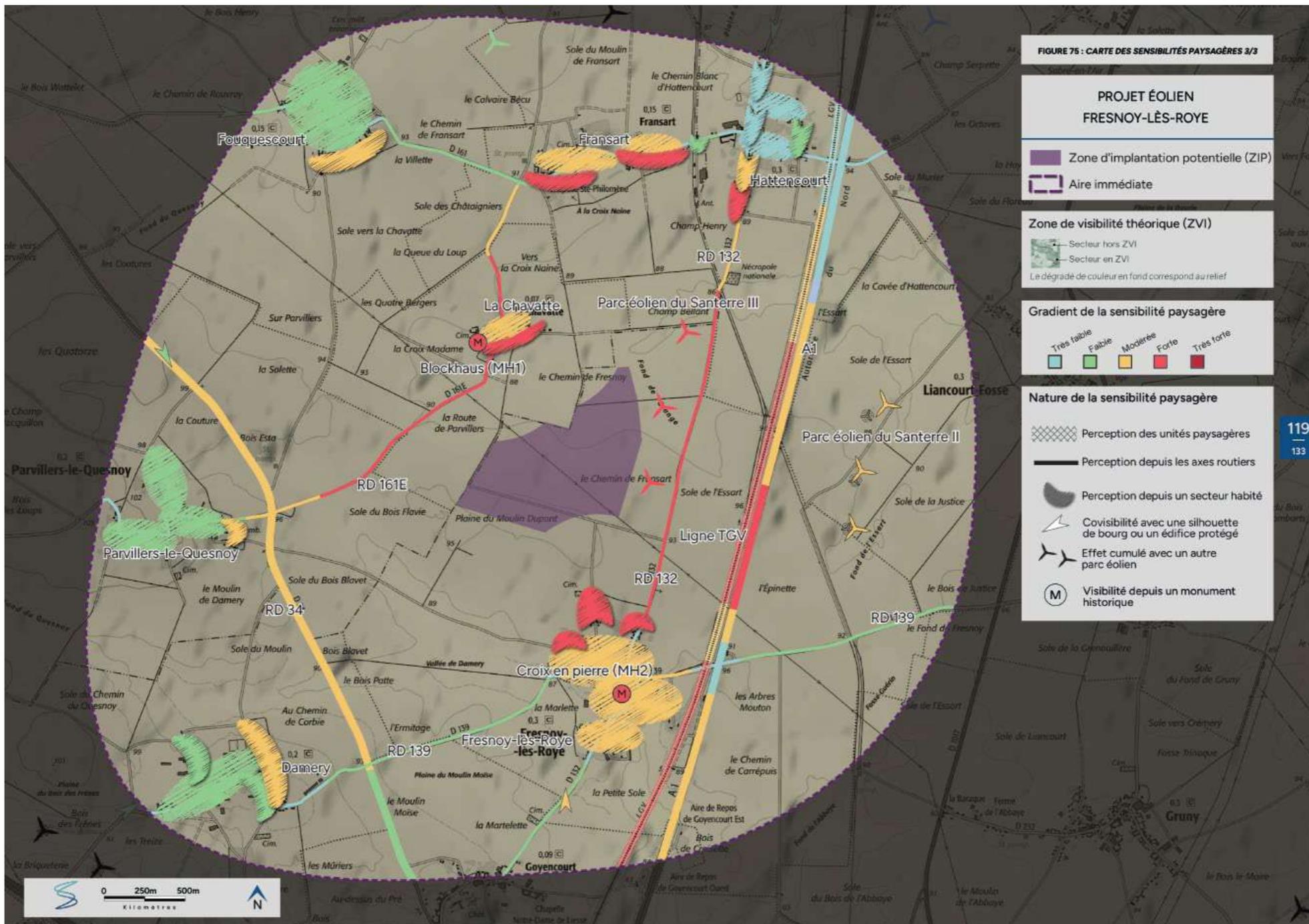
ENVOL
ENVIRONNEMENT

Résultats de l'activité chiroptérologique en période de mise-bas – Expertise d'écoute passive au sol : ENVOL



- Paysage immédiat anthropisé (éolien, autoroute, voie ferrée, ligne électrique)
- L'aire immédiate est un espace dépourvu d'espace de respiration
- Dans l'aire immédiate, les vues depuis les villages, sont régulièrement ouvertes vers la ZIP (peu de masques)
- 34 monuments historiques recensés, dont 8 ont des fenêtres de visibilité vers le projet
- 40 photomontages réalisés

Paysage - sensibilités paysagères et points forts



- La densification du contexte éolien local, prenant en compte l'optimisation du gabarit des éoliennes, en particulier en ce qui concerne l'impact visuel vertical, afin d'éviter les effets de disproportion entre les différents parcs éoliens ;
- L'optimisation de l'implantation des éoliennes, regroupées par trois selon une forme triangulaire avec des distances inter-éoliennes similaires, permettant de limiter l'occupation horizontale du projet tout en assurant une harmonie paysagère avec l'existant.

Le raccordement du parc au réseau



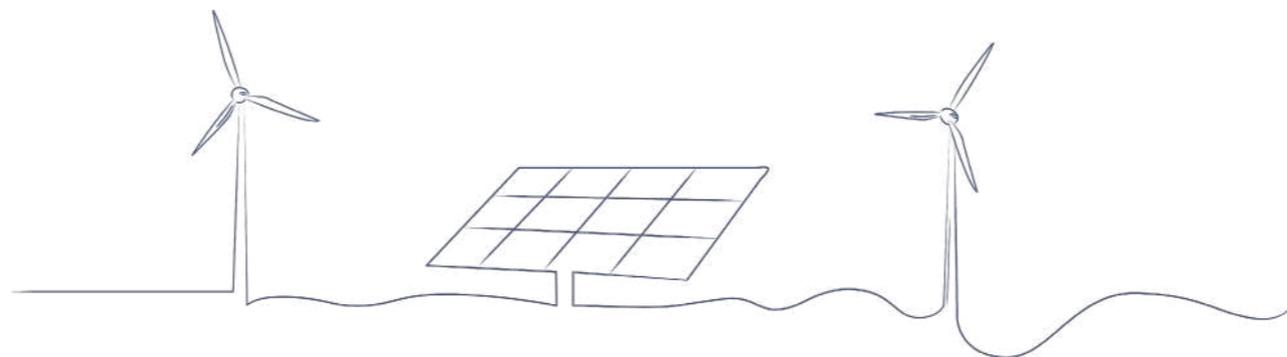
- Le raccordement du parc sera privilégié sur le poste source privé des Tulipes, propriété d'H2air, situé à Bus-la-Mésière (14,2 km). Cette hypothèse présente plusieurs avantages, notamment une maîtrise totale de la chaîne opérationnelle et une réduction significative des délais d'injection sur le réseau.
- Le parc se situe à une distance comprise entre 8 et 15 km de quatre postes sources publics. Après l'obtention de l'autorisation environnementale, les gestionnaires du réseau devront évaluer, en temps réel, la capacité d'accueil du réseau pour l'injection de l'électricité produite par le parc

42 Mesures ERCa pour un projet de moindre impact

Phase de conception a
Implantation optimale au regard de diverses contraintes environnementales et techniques a
Choix de l'implantation et évitement des sites à enjeux environnementaux majeurs du territoirea
Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats,4 selon les données bibliographiques disponiblesa
Choix d'implantation - caractéristiques techniques et de l'implantation du parc éoliena
Phase de chantier a
Archéologie préventivea
Etude géotechniquea
Localisation de la base de vie du chantiera
Protection des sols lors de la phase chantiera
Orienter la circulation des engins de chantier sur les pistes renforcéesa
Réduction des risques de pollution des sols et des eaux lors du chantiera
Adaptation de la période des travaux sur l'annéea
Balissage des zones naturelles sensibles et des zones à enjeux en phase de chantiera
Limitation des empreintes sur les sols et milieux naturels et entretien des abordsa
Réduction des impacts du chantier vis-à-vis de la population localea
Suivi du chantier par un Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) et un Responsable Environnement (RE)a
Réduction des émissions de poussières et de gaz d'échappement lors du chantiera
Réduction des nuisances sonores en phase de chantiera
Réception acoustique après mise en service du parca
Suivi et rétablissement rapide de la réception de la télévision en cas de brouillagea
Suivi et réduction de la gêne sur les bâtiments liée aux effets d'ombragea
Phase d'exploitation a
Sécurité relative aux risques de tempêtesa
Sécurité relative aux phénomènes météorologiquesa
Sécurité sismiquea
Dispositif permettant de réduire l'attractivité des zones d'implantation des éoliennes pour la faunea
Éviter l'éclairage automatique des portes d'accès aux éoliennesa
Dispositif de limitation des nuisances envers la faune (obturation des nacelles)a
Dispositif anticollision (asservissement des éoliennes)a
Sensibilisation à l'égard de certaines pratiques agricoles susceptibles d'attirer l'avifaune et les chiroptèresa
Dispositif anticollision (bridage agricole)a
Approfondissement des connaissances relatives aux populations de busards et protection des sites de nidificationa
Aménagement ponctuel (gîtes à chauves-souris)a
Création d'une jachère (2 ha) et implantation de perchoirs à rapacesa
Suivi de mortalité selon le protocole national en vigueura
Suivi d'activité des chiroptères à hauteur de nacelle d'une éolienna
Suivi du Sèneçon du Cap (EEE)a
Sécurisation du parc éolien en phase exploitationa
Réduction des nuisances sonores en phase d'exploitationa
Dispositif anti-pollution d'urgencea
Sécurité contre la foudrea
Sécurité relative aux incendiesa
Réduction de la gêne liée au balisage nocturne réglementairea
Gestion et réduction des déchetsa

Des mesures adaptées pour le territoire

- Bridage en faveur des chauves-souris
- Bridage agricole (lors de la fauche, des labours, de la moissons) pour les rapaces
- Suivi environnemental du parc
- Aménagement d'une jachère de 2 hectares avec installation de perchoirs pour rapaces
- Bourse aux arbres pour la commune d'implantation, et certaines communes limitrophes
- Suivi du Sénéçon du Cap (Espèce Exotique Envahissante)

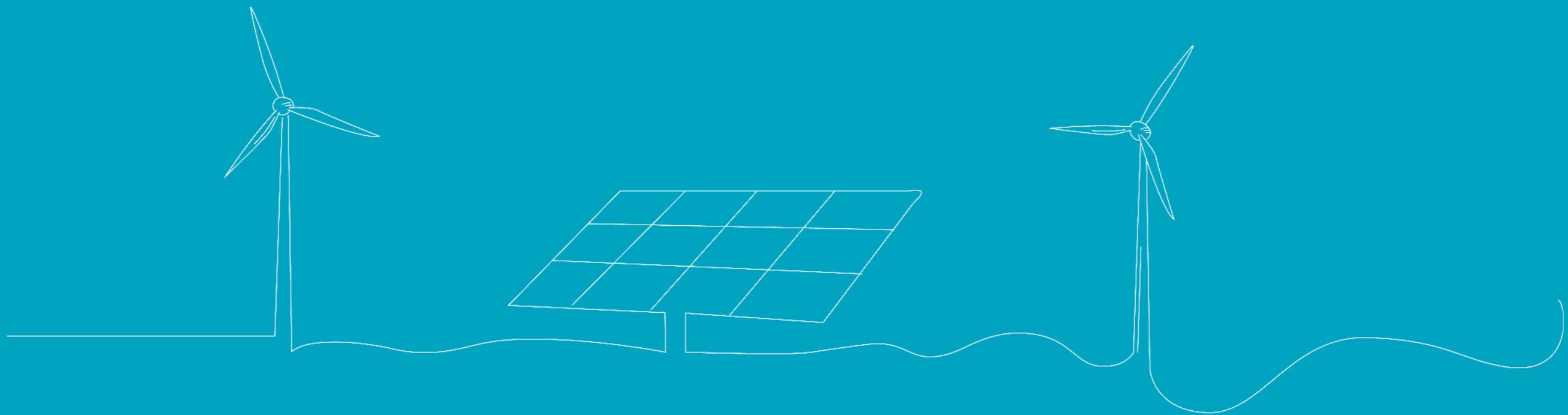


Les impacts du projet

- positif à faible pour le milieu physique :
 - nul à faible sur le milieu terrestre ;
 - nul à négligeable sur le milieu aquatique ;
 - positif sur les milieux atmosphérique et climatique ;
 - nul à négligeable sur les risques naturels ;
- nul à faible pour le milieu naturel :
 - négligeable sur la flore et les habitats naturels ;
 - nul sur les zones humides ;
 - négligeable à faible sur l'avifaune ;
 - négligeable à faible sur les chiroptères ;
 - négligeable sur la faune terrestre ;
 - négligeable sur la trame verte et bleue ;
 - nul sur les services écosystémiques.
- positif à faible pour le milieu humain :
 - nul à négligeable sur la population et l'urbanisme ;
 - conforme à la réglementation sur le milieu acoustique ;
 - positif à nul sur les activités économiques et touristiques ;
 - nul à modéré sur les infrastructures et servitudes ;
 - nul à faible sur les risques technologiques ;
 - nul à faible sur les risques sanitaires ;
- très faible à très fort pour le paysage et le patrimoine :
 - très faible (AEE, 20-22 km) à très fort (AEI, 2-2,7 km) sur le paysage ;
 - très faible à fort sur le patrimoine de l'AEI (2-2,7 km) et de l'AER (10-12 km).



Les enjeux socio-économiques



Les mesures d'accompagnement

- ◆ La mise en œuvre d'actions complémentaires permet une meilleure intégration du parc éolien ;
- ◆ L'intégration paysagère et sociétale d'un parc éolien est une priorité dans le développement du projet.



- **Les mesures d'accompagnement diffèrent d'un projet à l'autre car elles reposent sur un partenariat fort avec les élus locaux et sur les enjeux du territoire.**

Exemples de mesures d'accompagnement

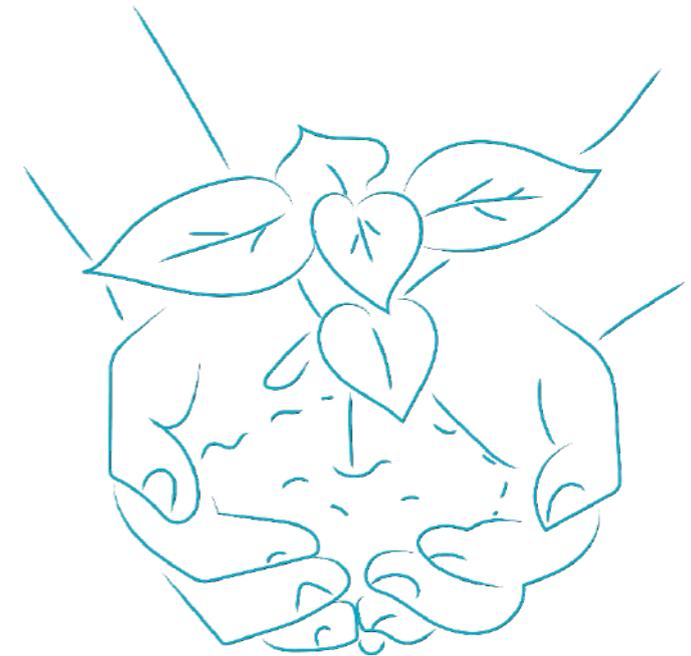
- ◆ Participation au financement d'un bâtiment pédagogique dédié aux énergies renouvelables ;
- ◆ Participation à la création d'un projet écotouristique ;
- ◆ Création d'une bourse aux arbres fruitiers pour les riverains ;
- ◆ Financement de mobilier d'aire de pique-nique sur des chemins de randonnées.

Les mesures de soutien à la transition énergétique

- ▶ Mesures permettant d'accompagner la commune dans ses projets en faveur de la transition énergétique

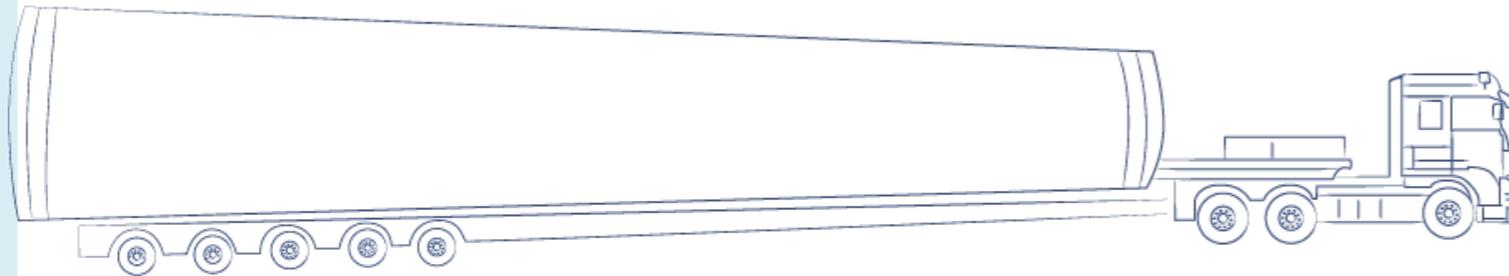
Exemples de mesures :

- Isolation des bâtiments communaux
- Eclairage public basse consommation
- Optimisation des systèmes de chauffage dans les bâtiments communaux
- Mise en place de panneaux solaires sur les toitures communales



La convention de voirie*

- Convention signée entre la commune et la société d'exploitation du parc éolien



La valeur ajoutée d'H2air

H2air indemnise la commune dès le démarrage du chantier et pendant toute la durée de l'exploitation du parc éolien.

Principe :

- ◆ La commune permet à la société d'exploitation du parc éolien de renforcer et d'utiliser les chemins et routes communales, dès le démarrage du chantier et pendant toute la durée de l'exploitation
- ◆ La société indemnise la commune en contrepartie du droit conféré à occuper la voirie
- ◆ Dans le cas de la dégradation des routes ou des chemins communaux lors de la phase de la construction ou de l'exploitation du parc éolien, la société s'engage à les remettre en état

(*) Sous réserve de l'utilisation de chemins et/ou routes communales

Les retombées fiscales pour le territoire*

	Département IFER, CVAE, TFPB	Communauté de Communes IFER, CVAE, CFE, TFPB	Fresnoy-Lès-Roye IFER, CFE, TFPB
Revenus par an	49 960 €	90 037 €	38 688 €
Revenus sur 20 ans	999 200 €	1 800 740 €	773 760 €
Total sur 20 ans	3 573 700 €		

Éléments de calcul :

- 3 éoliennes de 5,9 MW
- Fiscalité professionnelle additionnelle
- Délibérations et taux applicables dans les collectivités territoriales en 2022

(*) Estimation, sous réserve du maintien des taux de fiscalité



Vos contacts :

Nicolas Clairet

Responsable projets et territoires

nclairet@h2air.fr

06 76 97 82 18



Benoit Durant

Responsable agence Nord

bdurant@h2air.fr

06 77 13 53 75



Simon LEFEVRE

Responsable projets et autorisation

slefevre@h2air.fr

06 62 53 22 43



Merci de votre attention

